

discussion générale. Les participants ont été invités à communiquer directement aux auteurs des études les observations détaillées qu'ils souhaiteraient faire éventuellement à leur sujet.

40. Selon Cuba, le Guatemala et l'Espagne, la version espagnole du glossaire trilingue (anglais, français et espagnol) communiquée au cours du printemps de 1977 et distribuée à la troisième Conférence sous la cote E/CONF.69/L.1 comportait des erreurs. Ces pays ont suggéré que les nations de langue espagnole examinent conjointement les termes et définitions donnés en espagnol afin de les améliorer. On a estimé qu'il n'était peut-être pas possible d'utiliser certains de ces termes dans chacune des trois langues mais il est apparu essentiel d'en donner au moins les définitions. L'Afghanistan, l'Autriche, le Canada, l'Inde et le Suriname ont également estimé que plusieurs des termes et définitions donnés dans le glossaire devaient être modifiés.

Décisions de la Conférence

41. A la suite des travaux de la Commission I, la Conférence a adopté des résolutions concernant le glossaire de terminologie technique (résolution 14), les stages de formation (résolution 15) et la normalisation nationale (résolution 16).

Rapport sur les travaux de la Commission II

42. Le Président, en ouvrant la première séance, a fait remarquer que la Commission II devait examiner deux questions :

- a) Les nomenclatures nationales (point 10 de l'ordre du jour);
- b) Le traitement automatique des données (point 11 de l'ordre du jour).

Il s'est référé à la recommandation E (nomenclatures nationales) de la résolution 4 de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 5/ et aux résolutions 17 et 35 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 6/ qui concernent également la question des nomenclatures. Il a également attiré l'attention sur un rapport présenté par la Hongrie à la sixième session du Groupe d'experts à partir duquel pourrait être établi un projet de résolution sur la présentation des nomenclatures internationales (voir E/CONF.69/C.II/L.1).

43. Après un examen approfondi des différents types de nomenclatures qui intéressent les éléments nationaux et internationaux du problème, la classification suivante des types de nomenclatures existantes ou envisagées a été établie.

5/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.I.9), p. 10 et 11).

6/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.74.I.2), p. 14 et 17.

A. Nomenclatures nationales à usage national

Exemples : La totalité des nomenclatures des provinces et territoires du Canada; la nomenclature de la République socialiste soviétique d'Ukraine.

Celles-ci énumèrent les noms des lieux habités et des détails topographiques naturels et artificiels. La recommandation E de la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques vise ce type de nomenclature 7/.

- N.B. 1. Les listes de noms de lieux habités établies uniquement pour un recensement ou à des fins statistiques et postales ne constituent pas des nomenclatures nationales au sens de la recommandation E.
2. Lorsqu'une nomenclature nationale du type A est établie en coopération avec un autre pays, qui lui-même l'utilise à ses propres fins en tant que nomenclature étrangère, cette nomenclature peut être dénommée, nomenclature établie en coopération.

B. Nomenclatures étrangères à usage national

Exemples : La nomenclature en langue russe de la Corée, la nomenclature en langue bulgare de la France, la nomenclature du Board on Geographical Names des Etats-Unis (USBGN).

Ces nomenclatures recensent les noms des lieux habités et des caractéristiques physiques d'un pays étranger et sont destinées à être utilisées dans le pays qui les a établies. Dans la mesure du possible, elles reprennent les noms normalisés par les autorités du pays intéressé, directement et/ou par l'intermédiaire d'une translittération ou d'une transcription.

C. Nomenclatures régionales à usage national

Exemples : La nomenclature bulgare du bassin du Danube, la nomenclature russe des Etats arabes, la nomenclature de l'océan Indien établie par l'USBGN.

Ces nomenclatures ne concernent qu'une région particulière, un groupe de pays, etc.

D. Nomenclatures nationales à usage international

Exemples : La nomenclature de l'Autriche, la nomenclature de la République fédérale d'Allemagne.

Ces nomenclatures appartiennent au type A et ont été établies, dans la mesure du possible, conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies et publiées en tant que telles.

7/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

N.B. Les listes nationales provisoires de noms normalisés, prévues dans la résolution 35 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 8/ doivent être rangées sous cette rubrique.

E. Nomenclatures internationales de pays (aucune publication à ce jour)

Il s'agit de nomenclatures nationales du type A, établies selon la présentation standard avec une page de type standard les identifiant comme nomenclatures des Nations Unies.

F. Nomenclature mondiale sommaire

La Commission II est convenue que le Groupe d'experts devrait poursuivre l'étude des possibilités d'établissement d'une telle nomenclature en un ou deux volumes.

44. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que même si les nomenclatures ont chacune une portée, un volume et un contenu différents, elles visent toutes à la normalisation des noms nationaux et étrangers dans l'usage courant, d'abord à l'échelon national et ultérieurement à l'échelon international. Les travaux relatifs aux nomenclatures se sont considérablement développés en Union soviétique au cours des dernières années, en ce qui concerne tant les méthodes employées que l'établissement de nouvelles nomenclatures. Une liste des nomenclatures publiées au cours de la période qui s'était écoulée entre la deuxième et la troisième Conférences figuraient en annexe au document E/CONF.69/L.20. Le trait caractéristique des nomenclatures publiées en Union des Républiques socialistes soviétiques était qu'elles ne se limitent pas à donner la forme russe standard des noms mais qu'elles donnent en même temps les formes nationales des noms (dans l'écriture nationale) lorsqu'elles existent. L'emploi d'ordinateurs avait facilité l'établissement des nomenclatures mais un plus grand effort était nécessaire pour préparer les données destinées à l'ordinateur.

45. Les nomenclatures nationales de la République fédérale d'Allemagne (Niegersachsen) et de l'Autriche ont été examinées et leur intérêt a été très généralement reconnu 9/. Ces deux nomenclatures appartenaient au type D (nomenclatures nationales à usage international) dans la classification donnée ci-dessus. L'Autriche a fait remarquer que sa nomenclature a été établie de façon pleinement conforme à la recommandation E de la résolution 4 de la première Conférence, et notamment aux dispositions facultatives de ladite recommandation 10/. Ces dispositions prescrivaient l'emploi des symboles adoptés par l'Association phonétique internationale et, de ce fait, la nomenclature avait dû être établie par des méthodes non automatiques. Il était envisagé de publier une mise à jour à intervalles de moins de 10 ans.

8/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 14 et 17.

9/ Voir E/CONF.69/L.42/Add.1 et E/CONF.69/L.73.

10/ Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 13.

46. Le Libéria et d'autres pays ont fait remarquer que la situation en Afrique était très différente de celle que connaissaient la République fédérale d'Allemagne et l'Autriche. Les différents alphabets romains de l'Europe s'écrivaient depuis longtemps selon des orthographes normalisées, de sorte qu'il n'était pas nécessaire qu'une nomenclature donne plus qu'un guide de prononciation. Dans de nombreux pays d'Afrique, au contraire, en raison du grand nombre de langues non écrites, l'orthographe n'avait pas encore été normalisée. Un organisme national s'occupant des noms géographiques ne pouvait souvent mieux faire que de prendre les noms recueillis sur le terrain et les placer directement dans la nomenclature. Dès lors, avant toute question de prononciation, une nomenclature devait, pour pouvoir être utilisée, contenir un exposé des règles retenues pour la graphie des noms, puisque c'était dans les nomenclatures (plutôt que dans les cartes) que ces noms faisaient l'objet d'une première normalisation.

47. Il a été convenu que des directives concernant la graphie et la prononciation des noms d'une nomenclature pourraient être incorporées dans le chapitre introductif. Les problèmes techniques que pose l'indication de la prononciation ont été renvoyés au Groupe d'experts pour étude approfondie.

48. Le contenu et les caractéristiques de la nomenclature mondiale sommaire des Nations Unies (à l'usage international) en un ou deux volumes ont été examinés ainsi que l'échelle des cartes de référence à utiliser pour l'établir. La Conférence a prié le Groupe d'experts d'entreprendre une étude plus détaillée de la question.

49. L'emploi éventuel d'une nomenclature du Board on Geographic Names des Etats-Unis, modifiée par le pays intéressé, pour l'établissement de nomenclatures internationales provisoires a été examiné, et le Groupe d'experts a été prié de continuer à étudier la question.

50. La nomenclature de la République fédérale d'Allemagne (E/CONF.69/L.42/Add.1) qui ne contient que des données descriptives codées pour être traitées et sorties sur ordinateur, constituait un exemple remarquable de ce type de nomenclature; des renseignements complémentaires sur son efficacité seraient périodiquement communiqués au Groupe d'experts. La République fédérale d'Allemagne s'est également engagée à informer le Groupe d'experts des problèmes ou avantages qui apparaîtraient au cours du processus de mise à jour des fichiers de noms et lors de l'établissement de versions révisées.

51. Les Etats-Unis d'Amérique ont présenté les grandes lignes du Système d'information sur les noms géographiques, reposant sur l'emploi de l'ordinateur, qui a été mis au point par le Service d'études géologiques des Etats-Unis pour le traitement des noms nationaux. Le système pourrait fournir, à la demande, des informations à jour, en caractères majuscules et minuscules, sur divers supports de sortie, tels que feuilles de sortie d'imprimantes, tube cathodique, microfilms, microfiches, bandes magnétiques, disques ou cartes perforées.

52. Le Canada a annoncé que des travaux considérables avaient été réalisés, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial, en matière de traitement automatique des noms géographiques et de production de nomenclatures au moyen de techniques informatiques.

53. Le Nigéria a annoncé qu'une nouvelle édition de la nomenclature des noms géographiques du Nigéria avait été établie et présentée à la sixième session du Groupe d'experts. Cette nomenclature avait été révisée afin d'adopter les noms

locaux et de prendre en compte certaines modifications administratives et était sur le point d'être publiée. Le Libéria a mentionné la deuxième édition de sa nomenclature.

Décisions de la Conférence

54. Sur les recommandations de la Commission II, la Conférence a adopté des résolutions portant sur le mode de présentation des nomenclatures internationales (résolution II) et sur le traitement automatique des données (résolution 3).

RAPPORT DE LA COMMISSION III

Exonymes (point 13 de l'ordre du jour)

Définition des exonymes

55. Les participants ont reconnu qu'il était difficile de parvenir à une définition satisfaisante du terme "exonyme" mais qu'il était évident que pour appliquer la résolution 28 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques 11/, il ne fallait pas inclure dans les listes d'exonymes les noms dont l'orthographe ne différait de la forme initiale que par la modification ou l'omission de signes diacritiques, ni les formes dans lesquelles le terme générique initial avait été traduit. De même, il fallait exclure de ces listes les formes de noms dérivées ou qui diffèrent de la forme initiale par l'adjonction de désinences (cas grammatical, etc.) nécessaires dans certaines langues et celles qui résultent d'une déclinaison et de l'adjonction d'un suffixe. Il a été convenu cependant que ces exceptions ne devaient pas être considérées comme invalidant le principe général, reconnu à la première Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, selon lequel les noms normalisés sur le plan national, y compris tous les signes diacritiques, devaient être respectés. L'avis a été en outre exprimé que la transcription d'un nom à partir d'un système d'écriture vers un autre, en tant que telle, ne devait pas en règle générale être considérée comme constituant une "exonymisation". La Pologne a fait observer que les listes d'exonymes au sens ci-dessus ne devaient pas comprendre les formes dérivées ou traduites d'usage courant.

Réduction du nombre d'exonymes

56. Le principe de la réduction progressive du nombre d'exonymes a été réaffirmé. Néanmoins, on a souligné la difficulté qu'il y a à définir les critères et les normes déterminant le choix des exonymes à supprimer. Un certain nombre de pays ont présenté des documents dans lesquels les exonymes étaient classés selon leur nature et leur degré d'utilisation. Le Président a trouvé particulièrement intéressante la classification en cinq catégories faite par l'Espagne :

1. Le nom officiel n'est jamais utilisé sous sa forme écrite ou orale.
2. Le nom local officiel n'est utilisé que dans un nombre de cas limité.
3. L'usage varie selon la formation de l'utilisateur.

11/ Deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, vol. I, p. 17.